

Communiqué de presse

Les PERCO poursuivent leur développement au 30 juin 2013

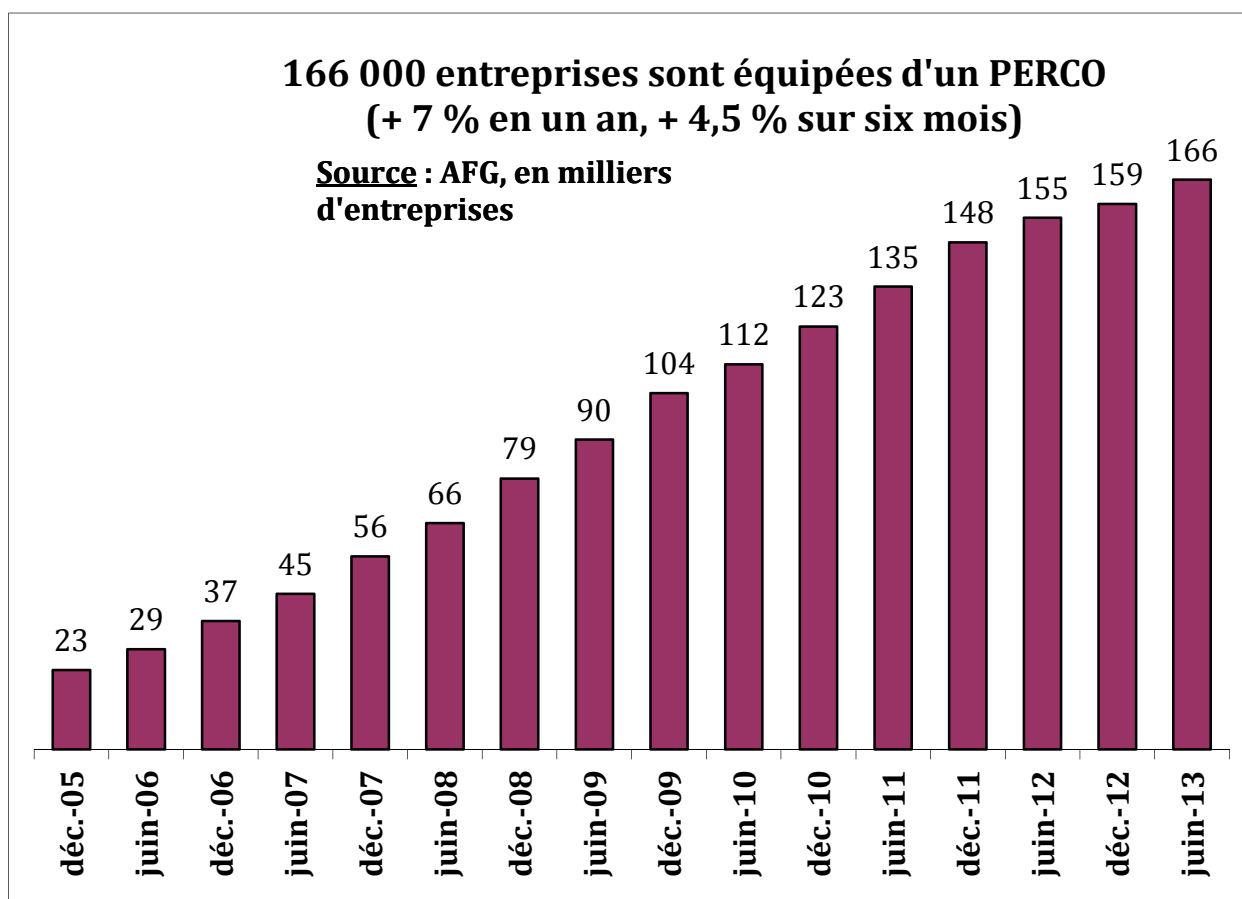
1.460.000 salariés bénéficiaires (+22 % sur un an)

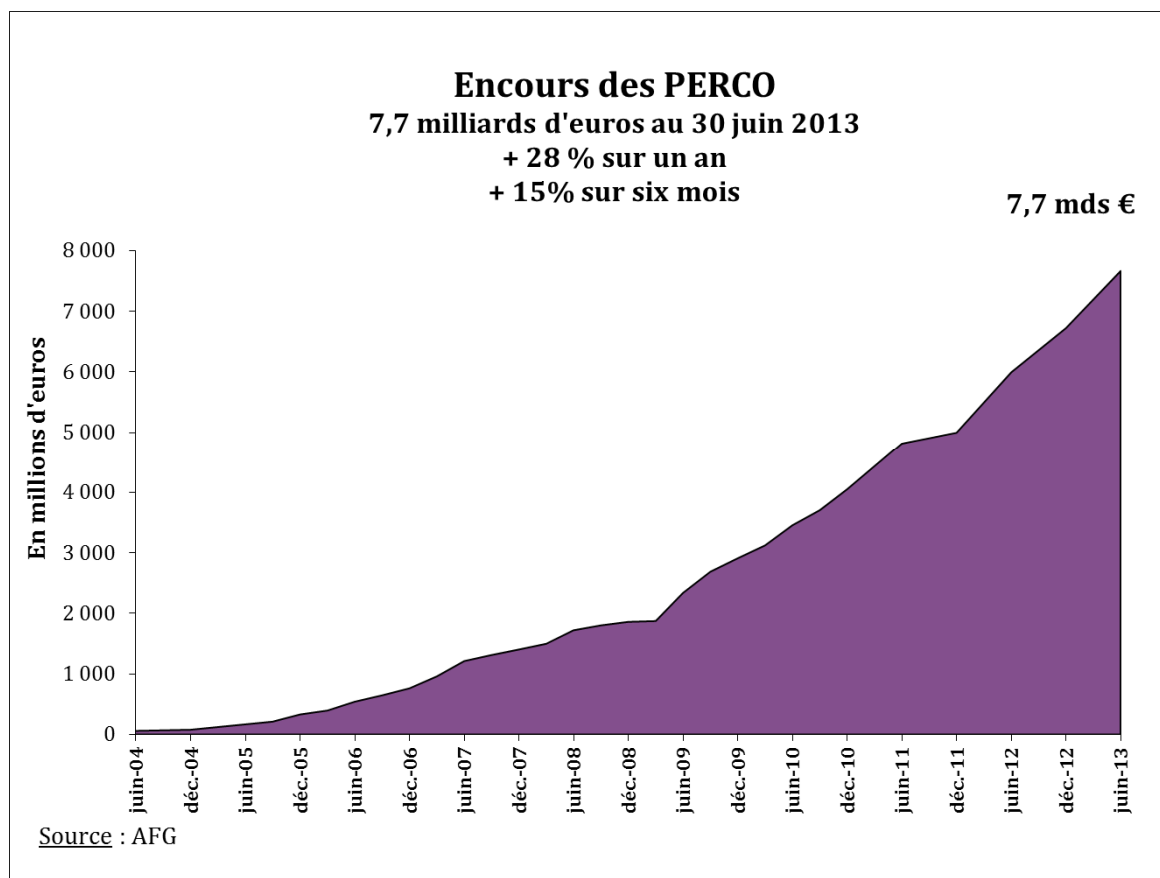
166.000 entreprises équipées (+7 % sur un an)

7,7 milliards d'euros d'encours (+28 % sur un an)

Ces chiffres publiés par l'AFG montrent que les entreprises et leurs salariés s'approprient de façon croissante le Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), dispositif volontaire d'épargne retraite. Sa progression est due à une augmentation du nombre d'entreprises équipées, du nombre de salariés bénéficiaires et des versements, renforcée par un effet de marché positif.

- Près de **166.000 entreprises** proposent un PERCO à leurs salariés.
- Plus de **1.460.000 salariés** ont déjà effectué des versements, soit une progression de près de 17% sur 6 mois et de 22% sur un an.
- Les encours gérés dans les PERCO atteignent **7,7 milliards d'euros**, soit une progression de 15% sur 6 mois et de 28% sur un an.





Du 1er janvier au 30 juin 2013, les flux d'alimentation du PERCO se sont élevés à un peu plus d'un milliard d'euros, soit une progression de 15% par rapport à la même période en 2012.

Ces flux se répartissent ainsi :

- Participation : 29% ;
- Versements volontaires des salariés : 18% ;
- Intéressement : 20,5% ;
- Abondement de l'entreprise : 32,5%.

La participation, souvent complétée par un abondement de l'employeur, demeure la principale source d'alimentation des PERCO.

L'**encours moyen** détenu par chaque bénéficiaire est de **5230 euros**. Plus de 29 % des salariés ont choisi une gestion pilotée de leur PERCO, c'est-à-dire une gestion prévoyant une désensibilisation automatisée de l'allocation de leurs actifs au fur et à mesure de l'approche de la retraite.

Le PERCO est un des rares produits d'investissement investi de manière significative en actifs de long terme (actions notamment) et qui finance notre économie dans la durée. Il s'agit d'une « **épargne utile** ».

Il est donc important qu'elle bénéficie d'un traitement fiscal et social adapté pour pouvoir inciter les salariés à épargner pour leur retraite. Le niveau des prélèvements devrait être différencié afin de favoriser l'épargne à très long terme.

*Le PERCO est un plan d'épargne salariale ouvert à tous les salariés de l'entreprise pour leur permettre d'épargner pour leur retraite. Il offre au moins trois supports de placement et une sortie en capital ou en rente, au choix du salarié. Toute entreprise disposant d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) depuis au moins 3 ans est tenue de négocier la mise en place d'au moins un produit d'épargne retraite. Pour 2013, le **plafond d'abondement des entreprises aux PERCO est de 5 925 euros¹, contre 5 819 euros en 2012.***

L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente les professionnels français de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent 3000 milliards d'euros d'actifs dont près de 100 Mrds d'Euros en FCPE (fonds communs de placement d'entreprise).

Vous trouverez ce communiqué de presse sur www.afg.asso.fr (rubrique presse)

Contact : Dominique PIGNOT - Directrice de la Communication et de la Formation - Tél. : 01.44.94.94.17 / d.pignot@afg.asso.fr

¹ 16 % du plafond annuel de la sécurité sociale fixé à 37 032 euros pour l'année 2013.